

Les Etats-Unis, qui ont une population de 120,000,000 habitants, n'ont que quatre-vingt-seize sénateurs, ou deux par état sans égard aux dimensions ou à la population de ces états. En second lieu, pour faire disparaître l'esprit de parti et obtenir un corps plus judiciaire, je proposerais: premièrement, que le Dominion et les provinces aient le droit de nommer chacun la moitié des sénateurs. Deuxièmement, que toute personne nommée sénateur perde son droit de vote et ne s'occupe plus de choses politiques, et que cette position soit semblable à celle des juges. Troisièmement, on ne nommerait pas les sénateurs à vie, comme on le fait maintenant, mais il leur faudrait se retirer à l'âge de soixante-quinze ans. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, mais je crois que le Sénat pourrait remplir un rôle très utile à titre de corps judiciaire et serait hautement estimé du public, si on donnait suite à ces suggestions.

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis) (texte): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord manifester mon étonnement de voir si loquaces nos amis conservateurs, eux qui nous ont privés du plaisir de les entendre, durant dix-huit mois. Il faut que le Gouvernement soit bien malade pour les appeler à son secours afin de défendre sa politique, qui a conduit le pays à une position aussi critique.

Monsieur l'Orateur, nous devons nous féliciter et féliciter en même temps le très honorable premier ministre (M. Bennett) d'avoir nommé un ministre des Finances, chose que nous réclamions au nom des droits du peuple. Nous regrettons cependant que le nouveau ministre (M. Rhodes) ait à porter le fardeau de toutes les bévues économiques et anticonstitutionnelles commises par son prédécesseur. Le premier acte de ce prédécesseur fut d'abolir l'ancienne commission du tarif, dont les membres, n'en déplaise à nos amis conservateurs, étaient mieux qualifiés que le très honorable premier ministre pour juger des questions douanières. Leurs conseils lui auraient été d'un grand secours, mais il en fut privé. Il est vrai que, quelque temps après, il reconnut son erreur, car il créa une nouvelle commission, semblable cependant à celle qui existait auparavant. Nous attendons encore la nomination des commissaires; nous l'aurons sans doute plus tard. En attendant, contentons-nous de la nomination du ministre des Finances. Nous devons féliciter le premier ministre, car il a été heureux dans son choix. Il nous reste maintenant à souhaiter à l'honorable ministre des Finances de ne pas suivre les traces de son prédécesseur. Autrement, nous sommes perdus et l'avenir du pays est à jamais compromis. Je sais que les honorables députés de la droite ne partagent pas

[M. Lucas.]

cette opinion, aveuglés qu'ils sont par l'esprit de parti et la satisfaction de se trouver temporairement à la crèche.

J'ai écouté certains de leurs discours. Leur attitude s'explique. Ils se sont prosternés devant le budget tel que présenté. Une attitude contraire les aurait forcés d'admettre avec nous que leur administration n'a pas été des plus florissantes, que notre dette nationale a été considérablement augmentée depuis que le pays subit leur régime, que notre commerce a subi une diminution alarmante dont la cause est due à l'application d'un tarif surélevé. La résultante d'un tel tarif a été d'aider les manufacturiers à réaliser des bénéfices injustes au détriment des ouvriers, dont ils ont fait des chômeurs complètement privés de puissance d'achat, et d'écraser sous de nouvelles charges les consommateurs, qui doivent payer des impôts plus élevés afin de combler le déficit occasionné par la protection accordée aux privilégiés du Gouvernement protectionniste qui dirige actuellement nos destinées. Ils seraient également forcés d'admettre les déficits que le Gouvernement est obligé de combler par l'imposition de nouvelles taxes ou par l'augmentation de quelques-unes des anciennes, par la réduction de 10 p. 100 de tous les traitements des fonctionnaires, exception faite des juges, des militaires et de la gendarmerie à cheval...

M. LAFLECHE (texte): Cela va venir.

M. DENIS (texte): ... ce qui est une injustice des plus criantes, réduction qui pèse plus lourdement sur les petits salariés que sur ceux qui retirent des salaires plus élevés. Ils admettraient aussi que, pour résoudre la crise du chômage, le Gouvernement a congédié des centaines d'employés et, par le fait, augmenté le nombre des chômeurs. Ils admettraient qu'en votant des montants considérables pour travaux de chômage, le Gouvernement a fait un acte d'hypocrisie, puisqu'il réduisait, d'un autre côté, les crédits réguliers d'un montant presque égal aux deux tiers du montant voté pour le chômage.

A Montréal, le Gouvernement a arrêté les travaux du Canadien-National, privant ainsi les chômeurs d'un montant de près de 10 millions, chaque année; ces travaux s'imposaient et on les a mis de côté pour faire plaisir à l'ancienne administration de Montréal qui vient d'être battue aux élections municipales. Le Gouvernement a aussi supprimé la dépense d'un montant de \$1,500,000 pour réparations au port de Montréal.

Monsieur l'Orateur, je pourrais continuer cette nomenclature, mais je m'arrête. Ceci est suffisant pour démontrer à cette Chambre